



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

<b>Date d'approbation du conseil d'établissement :</b>				
<b>Nom de l'école :</b> École des Découvertes St-Siméon	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	<b>Date :</b> Juin 2018 pour 2018-2019	<b>Nombre d'élèves :</b> 60	<b>Nom du directeur :</b> Véronique Nadon  <b>Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail :</b> Marilyne Grenier et Manon Bujold
<b>S'assurer d'instaurer dans l'école un climat propice à l'épanouissement de chaque individu.</b>				
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :</b> Brigitte Roussy, Marilyne Grenier, Jacinthe Bujold, Marie-Hélène Arbour, Manon Bujold, enseignante de maternelle, orthopédagogue et éducatrice spécialisée				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</b></p> <p><b>Données existantes :</b> Il y a eu 54 gestes de violence au moins une fois semaine dans l'école 32/52 gestes de violence appartiennent à 2 élèves.</p> <p><b>Nombre d'élèves impliqués :</b> 14</p> <p>5/6 élèves de 1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année n'ont pas fait de gestes de violence depuis février. Ils ont répondu à l'intervention.</p> <p>Pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, l'ensemble des élèves de cette année n'ont plus eu de gestes de violence depuis janvier. Ils ont répondu à l'intervention.</p> <p>En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, 26 gestes impliquant 3 élèves : 1 élève a fait 22 gestes de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Projet de recherche du groupe SEVEQ (Portrait de situation national : monitoring)</li> <li><input type="checkbox"/> Questionnaire sur le sentiment de sécurité (outil de la région de Québec)</li> <li><input type="checkbox"/> QES</li> <li><input type="checkbox"/> Tell them from me</li> <li><input type="checkbox"/> Autoportrait des actions réalisées- adaptation (voir CD-ROM 1.1)</li> <li><input type="checkbox"/> Autoportrait des manifestations – abrégé (voir 1.2)</li> <li><input type="checkbox"/> Autres : Questionnaire réalisé par l'équipe-école en 2011-2012</li> </ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>Occasionnellement, il y avait un arrêt d'agir et une référence à l'agent de réadaptation qui faisait le suivi. Il faisait le pont entre les parents, la direction et le personnel. Toutes les autres fois, ce sont les enseignantes qui ont géré les interventions. Chaque fois, il y avait un arrêt d'agir, les élèves étaient rencontrés et un geste de réparation était mis en place.</p> <p>Pour deux élèves, il y a eu des DRS.</p> <p>PI à prévoir.</p> <p>En terme de nombre d'élèves la situation à changer et nous sommes à travailler avec 2 élèves.</p> <p>À faire :</p> <p>Comparer les données de 2015-16 avec les données 2016-2017 par un autoportrait des manifestations.</p> <p>Priorité : Diminuer le nombre d'actes de violence impliquant 2 élèves de notre école.</p>	
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p> <p>Message dans les marches d'escalier en lien avec les valeurs et le cours d'éthique.</p> <p>Intégration de matière pour les valeurs au 2 mois. Lancer ou clore la valeur du mois par une activité école.</p> <p>Instauration du système PAXE en maternelle et 1<sup>re</sup> année et continuité pour les autres niveaux.</p> <p>Être à l'affût de l'estime de soi en classe.</p> <p>Explication aux élèves lorsqu'une situation se présente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Guide des interventions (voir 2.1)</li> <li><input type="checkbox"/> Autoportrait des actions réalisées et des manifestations (document MELS) (voir 1.1 et 1.2)</li> <li><input type="checkbox"/> Questionnaire pour dresser le portrait de la mise en place de la stratégie locale d'intervention dont le protocole d'intervention pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation à l'école (À venir)</li> <li><input type="checkbox"/> Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie.</li> <li><input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire)</li> <li><input type="checkbox"/> Gestion de classe</li> <li><input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire).</li> <li><input type="checkbox"/> Intimidation, cyber-intimidation, homophobie</li> <li><input type="checkbox"/> Aménagement, organisation et animation de la cour d'école</li> <li><input type="checkbox"/> Plan de surveillance stratégique</li> </ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>En classe, donner des exemples de la vie courante.</p> <p>Résolutions de problème en groupe.</p> <p>Code de vie révision chaque année : présenté aux élèves à chaque début d'année et à faire signer par le parent.</p> <p>Règles de vie en classe.</p> <p>Système d'émulation dans les classes.</p> <p>Les bons coups sont soulignés dans les classes.</p> <p>Le tutorat.</p> <p>Procédure de gestions de conflits et suivi rigoureux (PAXE).</p> <p>Cartable pour consigner les événements concernant l'intimidation et la violence.</p> <p>Ateliers de modelage de la méthode de résolutions de conflit (Paxe).</p> <p>À Faire :</p> <p>    Rencontre de Cap pour le comportement (2 rencontres) fin octobre et à la mi-mars.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Formation aux élèves, notamment le civisme-civilités, intimidation, cyber-intimidation, etc.</li> <li><input type="checkbox"/> Réseau de soutien pour les élèves (ex. Groupe d'entraide)</li> <li><input type="checkbox"/> Formation au personnel, notamment sur la distinction des termes et sur l'intervention.</li> <li><input type="checkbox"/> Protocole de gestion de crise</li> <li><input type="checkbox"/> Accueil des élèves et des adultes</li> <li><input type="checkbox"/> Plan d'intervention en situation d'urgence</li> </ul>
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p> <p>Code de vie et le protocole en cas d'intimidation insérés dans l'agenda scolaire.</p> <p>Paxe envoyé aux parents.</p> <p>Modalités de communication aux parents établis.</p> <p>Collaboration du Conseil d'établissement.</p> <p>À faire :</p> <p>Les informer sur les moyens mis en place : info-parents, agenda, rencontre bulletin...</p> <p>Utiliser le site Web de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèle de lettre: voir 10.9)</li> <li><input type="checkbox"/> Informations sur le microsite du MELS «<a href="http://www.moijagis.com">www.moijagis.com</a>»</li> <li><input type="checkbox"/> Guide des interventions (voir 2.1)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation (voir 3.3)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir 3.4)</li> <li><input type="checkbox"/> Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)</li> <li><input type="checkbox"/> Établir des modalités de communication avec les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Formations ou conférences proposées aux parents (en lien avec l'intimidation et la violence par ex : ce qu'est l'intimidation, la violence, quoi faire, les rôles et responsabilité, etc.)</li> </ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<b>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un <u>protocole d'intervention</u> sur l'intimidation et la violence</b>	
<p><b>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</b></p> <p><b>Les élèves sont invités à aller dénoncer aux membres du personnel (leur enseignante, la surveillante, une personne signifiante pour eux dans l'école).</b></p> <p><b>Les parents communiquent avec l'enseignante ou la direction.</b></p> <p><b>Personne- ressource ciblée dans l'école.</b></p> <p><b>À faire : Utiliser la fiche de signalement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> <b>Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Adresse courriel</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Boîte postale</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Coordonnées de la personne à contacter</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement</b></li></ul>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</b></p> <p><b>Interventions immédiates.</b></p> <p><b>Rencontre individuelle avec la victime.</b></p> <p><b>Analyse de la situation (conflit? Intimidation?)</b></p> <p><b>Au besoin, appel aux parents.</b></p> <p><b>L'équipe-école est mis à contribution au niveau des surveillances.</b></p> <p><b>Rencontre avec la personne-ressource dans l'école.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence (voir 5.1)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (voir 5.6 et 10.9)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les adultes responsables du suivi des signalements (voir 5.4)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (voir 5.5 et 10.9)</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluation du signalement (voir 8.2 et 8.3)</li> </ul>
<p><b>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</b></p> <p><b>La boîte des signalements est dans le bureau de la secrétaire.</b></p> <p><b>Les interventions se font dans le respect de la confidentialité.</b></p>	<p>S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école</p>
<p><b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</b></p> <p><b>La victime est rencontrée, écoutée, réconfortée et assurée que des mesures vont être mises en place et ce selon ses attentes.</b></p> <p><b>Appel aux parents et rencontre au besoin.</b></p> <p><b>Référence en travail social ou en éducation spécialisé.</b></p> <p><b>Suivi des moyens mis en place (2<sup>e</sup> rencontre avec la victime afin de s'assurer du bon fonctionnement du protocole).</b></p>	<p>Voir composante no 5</p>



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>L'auteur est rencontré.</p> <p>Appel aux parents.</p> <p>Référence en travail social ou en éducation spécialisé.</p> <p>Les témoins sont rencontrés individuellement.</p>	
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes</p> <p>Des sanctions sont appliquées selon la gravité de la situation :</p> <p>Appel aux parents et rencontre.</p> <p>Suspension (interne ou externe) selon le contexte.</p> <p>Rencontre des parents de la victime si récidive, possibilité de plainte à la sûreté du Québec.</p>	<p>Voir composante no 5</p> <p><input type="checkbox"/> Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrées au code de vie (voir 8.2 et 8.3)</p>
<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p> <p>2<sup>e</sup> rencontre formelle avec la victime afin de s'assurer du bon fonctionnement du protocole.</p> <p>Observation soutenue à la suite d'un signalement.</p> <p>Retour avec les parents.</p>	<p><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (voir 4.1) mécanisme de gestion de plainte (selon la politique de l'école et de la CS)</p>